
Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)	
1 ^{er} signataire	Nolan Weber	
Cosignataires	-	Signatures des cosignataires
Dépôt au nom d'un groupe	Le Centre Collombey-Muraz	Signature Chef(fe) de groupe 
Dépôt au nom d'une commission	-	Signature du Président

Suspension du chantier AOMC 2030

Nouvelliste du 22 mai 2025 :

«Après une vingtaine d'années d'études, d'analyses et de mises à l'enquête, donner ce premier coup de pioche dans un projet d'une ampleur unique pour les Transports Publics du Chablais est vraiment un jour de fête.» Grégoire Praz, directeur des TPC

«Je me réjouis de voir ce projet pensé par et pour la région entrer dans sa phase de réalisation» Franz Ruppen, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

«L'AOMC 2030 incarne la collaboration exemplaire entre les TPC, la Confédération, le Canton et les communes en matière de développement de l'offre de transports publics. C'est un projet ambitieux, à la hauteur des besoins croissants dans cette région dynamique.» Martin von Känel, directeur suppléant de l'Office fédéral des transports

«Ces travaux sont une nécessité et aussi une promesse. Celle de faire de Collombey un village plus accessible, plus fonctionnel et plus agréable à vivre. C'est une nouvelle ère qui commence pour notre commune.» Olivier Turin, président de Collombey-Muraz

«Ce projet d'envergure quasiment sans précédent pour nos communes de Monthey et Collombey-Muraz, et que nous attendons depuis de longues années, apportera une plus-value importante pour la qualité de vie de notre population.» Fabrice Thétaz, président de Monthey

«Pour les TPC, il s'agit d'un défi en termes d'organisation et de planification. Un très gros projet pour une petite compagnie, qui n'en est pas moins ambitieuse» Olivier Français, président des TPC

Le 14 octobre 2025, soit 5 mois après le premier coup de pioche et plus de 10 ans d'analyses, d'études, de présentations publiques, y compris devant notre conseil général, de mises à l'enquête, etc., voilà que tout s'arrête subitement par la publication d'un communiqué de presse.

Une décision inattendue, tant le projet est d'envergure pour la région et notre commune et par le fait qu'il avait franchi les étapes et obtenu tous les financements. Après tant d'année d'analyses diverses on pouvait s'attendre à ce que le projet soit abouti et puisse au moins démarrer sans encombre.

A ce jour, les seules informations dont nous disposons officiellement sont quelques lignes dans un communiqué de presse et quelques interviews et articles parus dans les médias.

Les raisons invoquées dans le communiqué de presse des TPC pour la suspension sont principalement liées à des problèmes de calendrier, de coordination entre les différents acteurs et un état d'avancement de

certaines prestations préparatoires non conformes à la planification initiale. Ces différents éléments, qui nous semblent à ce stade plutôt vagues, impliquent que « le budget et le calendrier nécessitent des ajustements » et qu'une « analyse technique et financière approfondie sera conduite dans les prochains mois ». Les résultats sont attendus pour le printemps 2026.

Un projet à plus de 200 millions de francs (dont 1,5% à charge de la commune), un premier coup de pioche célébré en grande pompe, le déplacement de containers scolaires du Corbier, rien ne laissait présager des problèmes aussi rapidement.

Cette suspension soulève auprès de notre groupe et de la population de sérieuses questions sur la gouvernance, la planification et la maîtrise des risques liés à ce chantier d'envergure.

Bien que nous saluions la décision du COPIL d'arrêter, tant qu'il est encore temps, temporairement le chantier afin de procéder à une réanalyse technique et financière approfondie, nous n'en restons pas moins préoccupés par la gestion de ce chantier.

En conséquence, nous prions le Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles démarches le Conseil municipal a-t-il entreprises depuis l'annonce de la suspension pour défendre les intérêts de Collombey-Muraz et de ses habitants ?
2. Le Conseil municipal peut-il préciser les raisons qui ont motivé l'arrêt des travaux (le communiqué de presse est à notre sens trop succinct) ?
3. Le Conseil municipal peut-il préciser sur quoi portent les travaux de l'analyse externe en cours, notamment quels réajustements techniques sont analysés, ainsi que leurs impacts financiers ?
4. Quelles mesures le COPIL entend-il prendre pour améliorer la coordination avec les partenaires et éviter de nouveaux retards ou manquements de planification ?
5. Existe-t-il des risques que les subventions fédérales ou cantonales soient réduites ou supprimées ?
6. Existe-t-il un risque que le projet doive faire l'objet de nouvelles mises à l'enquête et/ou de procédures administratives lourdes ?
7. Dans le cas où la conclusion des études en cours viendrait à présenter un budget supérieur à celui validé par les différentes instances (conseils généraux, Grand Conseil, Confédération), quelle serait alors la marge de manœuvre pour notre commune ?
8. Quels projets à venir sur notre commune sont mis en stand-by ? Et quels sont les impacts de cette suspension sur nos projets communaux ?
9. Actuellement, les coûts liés à cette suspension (par exemple : pénalités contractuelles, sécurisation du chantier qui a débuté, analyses complémentaires, etc.) ont-ils été évalués ? Si oui, à quel montant ?
10. Quelle est la position du Conseil municipal sur la gouvernance du projet ?

Collombey-Muraz, le 17 novembre 2025

Signature 1er signataire :

